

**Conférence de presse STRATÉGIE DE CROISSANCE;
Berne,
le 17 avril 2007**

*Exposé de Monsieur Werner Luginbühl,
président du gouvernement,
directeur de la justice du canton de Berne*

Le discours prononcé fait foi



**STRATEGIE DE CROISSANCE:
BILAN DE LA MISE EN OEUVRE ET RAPPORT AVEC LE PROGRAMME
GOUVERNEMENTAL DE LEGISLATURE**

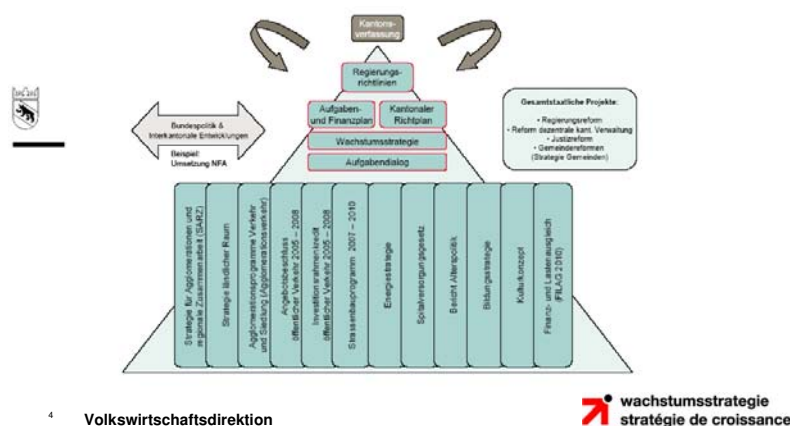
Mesdames, Messieurs,

Vous vous êtes sûrement déjà demandé comment le Conseil-exécutif, face à un nombre impressionnant de conceptions, stratégies et autres principes directeurs, et face à toutes les mesures qui en découlent, peut garder une vue d'ensemble de l'activité politique.

En vérité, ce n'est pas toujours facile, car nous sommes confrontés aux exigences les plus diverses de la politique. C'est pourquoi je vais m'efforcer de vous donner une vue d'ensemble à l'aide de ce premier transparent.

Kanton Bern

Strategisches Umfeld



Comme vous le voyez, notre activité est fondée sur la Constitution cantonale, et le programme gouvernemental de législature (actuellement celui de 2007 à 2010) constitue l'instrument de pilotage le plus élevé. Cet instrument est complété par le budget et le plan intégré «mission-financement», qui sont revus chaque année, ainsi que par le plan directeur cantonal, et par la stratégie de croissance, qui sont quant à eux actualisés périodiquement. La stratégie de croissance, avec sa fonction de transversalité, revêt donc une grande importance pour le Conseil-exécutif.

Dans l'esprit du public, ces documents fondamentaux passent souvent à l'arrière-plan, alors que les incidents ponctuels retiennent l'attention. Mes nombreuses années passées au Conseil-exécutif me permettent toutefois de vous assurer que les quatre instruments que je viens de mentionner marquent chaque jour notre activité de leur empreinte. J'ai à maintes reprises constaté que, si les difficultés du canton de Berne en matière de croissance économique sont fréquemment relevées, les mesures mises en place pour y remédier retiennent bien moins l'attention. Cela tient peut-être au fait que l'assainissement des finances publiques a pendant longtemps été au centre des débats politiques. Or les résultats atteints dans ce domaine méritent d'être mentionnés : les comptes sont équilibrés depuis 1998, le canton a pu réduire sa dette de 600 millions de francs par ses propres moyens, et de 2,1 milliards de francs supplémentaires en utilisant sa part de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale.

Il va de soi pour le Conseil-exécutif du canton de Berne qu'il ne suffit pas de prendre des mesures d'assainissement, mais qu'il convient en outre d'améliorer les conditions dans lesquelles l'économie se développe. Et nous savons bien que des investissements qui contribueront à renforcer la croissance économique sont nécessaires. L'actuelle stratégie de croissance est fondée sur le rapport «Zukunftsstrategien für den Kanton Bern» (Stratégies d'avenir pour le canton de Berne, en allemand) présenté en 2001 par le Conseil économique. Début 2002, le Conseil-exécutif a décidé de suivre les recommandations du Conseil économique dans les domaines des finances, de la fiscalité, de la formation et de la communication. L'assainissement des finances publiques

Le discours prononcé fait foi

et le renforcement de la croissance économique ont donc été adoptés à titre d'objectifs principaux du programme gouvernemental de législature 2002 à 2006.

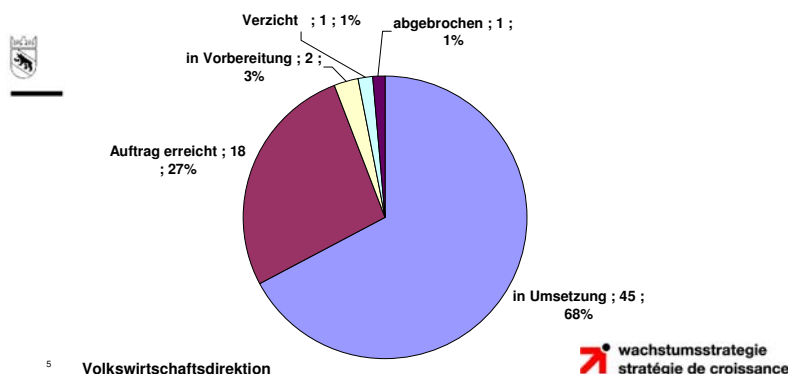
Dans le rapport «Développement de la stratégie de croissance» de février 2004, le Conseil-exécutif a indiqué comment il entendait mettre en œuvre trois principales orientations dans dix champs d'action, en appliquant 67 mesures. Les trois principales orientations de 2004, maintenant bien connues, sont les suivantes:

- Renforcement du canton de Berne en tant que site d'implantation, notamment en mettant l'accent sur l'amélioration des infrastructures de transports et de l'offre de formation le long des axes principaux.
- Renforcement du canton de Berne en tant que cadre de vie.
- Recentrage des prestations publiques et réduction des dépenses devant permettre de baisser les impôts.

Ainsi que le montre le transparent, le bilan est aujourd'hui positif.

Kanton Bern

Wachstumsstrategie 2004: Umsetzungsstand 31.12.06



En effet,

- 18 mesures, soit plus d'un quart, sont réalisées,
- 45 mesures, soit environ deux tiers, sont en cours de réalisation,
- deux mesures sont en cours de préparation dans les Directions,
- jusqu'à présent, une seule mesure a été abandonnée, et une seule a été supprimée, en raison de décisions prises au niveau fédéral.

Il n'est pas possible de revenir ici en détail sur toutes ces mesures. Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport de controlling 2006 sur la stratégie de croissance et la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural. Je citerai à titre

d'exemple certaines mesures que je connais particulièrement bien puisque je suis à la tête de la Direction qui les met en œuvre.

Dans le domaine institutionnel, je vous renvoie à la réforme de l'administration cantonale décentralisée qui a été adoptée par le peuple. En créant des régions administratives et des arrondissements administratifs, ce projet permet de disposer de structures plus homogènes. Les procédures se dérouleront plus aisément, ce qui aura des répercussions positives pour l'économie.

Dans le même domaine, le corps électoral bernois aura le 17 juin prochain l'occasion de se prononcer sur une modification de la Constitution cantonale et de la loi sur les communes. Cette modification doit nous permettre d'emprunter des voies tout à fait inédites dans le domaine de la coopération entre les communes. La stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) permettra de remplacer les structures régionales qui sont aujourd'hui très compliquées. Sans créer un quatrième niveau étatique, il sera possible dans certains domaines déterminés de coopérer à une nettement plus grande échelle. La transparence et la sécurité des plans en seront grandement renforcées, ce qui sera tout à l'avantage des acteurs de l'économie.

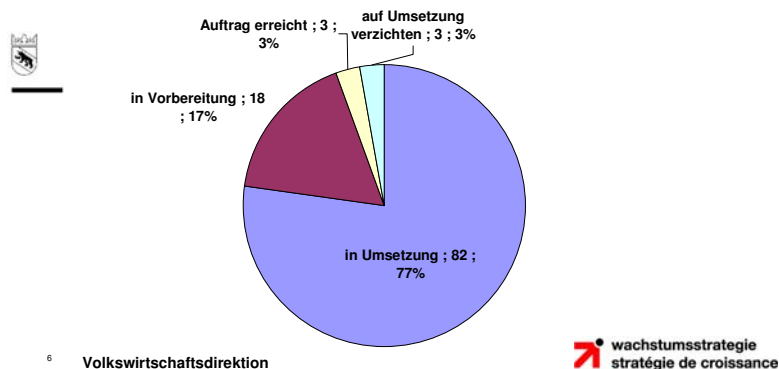
Dans le domaine de l'aménagement du territoire, nous avons débloqué les ressources destinées au projet pôles de développement «logement» (PDE-L). Nous entendons, en lançant un concours destiné à encourager les projets de construction de logements répondant à des exigences rigoureuses, promouvoir le cadre de vie qu'offre le canton de Berne. Nous sommes convaincus de pouvoir ainsi bénéficier des nombreuses expériences couronnées de succès observées dans des pôles de développement économique «activités» (PDE-A). Dans le domaine de ces PDE, nous comptons tirer les enseignements du cas de Galmiz. Comme on le sait, c'est à l'initiative du canton de Berne que la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP) a activement poursuivi l'objectif visant à mettre à disposition en Suisse, sur trois à cinq sites, des périmètres destinés à l'implantation de grandes entreprises. Nous avons donc relancé les travaux allant dans ce sens, sous le nom de «Zones stratégiques d'activités», et sommes fermement décidés à préparer une telle zone dans le canton de Berne. Si ces travaux évoluent positivement et permettent l'implantation d'une entreprise apportant une grande valeur ajoutée, les répercussions seront à nouveau positives pour la croissance économique du canton.

Avec la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural, le Conseil-exécutif a non seulement mis en œuvre une mesure du plan directeur cantonal, mais il a en outre présenté un contre-projet à l'initiative «Pro Région. Egalité des chances pour toutes les régions du canton».

Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport en exprimant son approbation lors de la session de janvier 2006. L'initiative a par la suite été retirée. Conformément à une déclaration de planification du Grand Conseil, la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural est intégrée au rapport de controlling 2006 sur la stratégie de croissance.

Kanton Bern

Umsetzungsstand Maßnahmen (Stand Anfang 2007)



Comme le montre le prochain transparent, le bilan est là aussi positif. La mise en œuvre des 106 mesures proposées se présente comme suit début 2007:

- trois mesures ont été réalisées,
- 82 mesures, soit environ les quatre cinquièmes, sont en cours de réalisation,
- 18 mesures, soit environ un cinquième, sont en cours de préparation dans les Directions,
- trois mesures ont été abandonnées.

Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans l'annexe au rapport.

Lorsqu'on examine la mise en œuvre des différentes mesures, il convient de tenir compte du fait qu'elles ont été réalisées en partie sous l'égide des régions et en partie sous celle des différentes Directions. Certaines revêtent une importance particulière pour les régions rurales. C'est pourquoi le Conseil-exécutif les a classées comme prioritaires en octobre 2005. Il est particulièrement réjouissant de constater que, comme le montre le récapitulatif présenté dans le rapport, des résultats considérables ont pu être observés pour chacune de ces mesures prioritaires au cours des 18 derniers mois, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la stratégie.

J'ai commencé mon exposé en parlant des principaux instruments de pilotage du Conseil-exécutif. Dans le programme gouvernemental de législature 2006 à 2010, le Conseil-exécutif a retenu comme ligne directrice le principe «Mettre l'accent sur le développement durable». Au moment d'actualiser la stratégie de croissance, il s'est agi de tenir compte de ce principe aussi bien que de l'ensemble du nouveau programme gouvernemental de législature. Mon collègue, Andreas Rickenbacher, conseiller d'Etat, va maintenant vous présenter les adaptations qui ont été effectuées.

Je vous remercie de votre attention!